

Section de l'ALLIER

CFP de Moulins 14 rue Aristide Briand 03405 Yzeure cedex Tél : 04 70 48 47 24



Portable : 06 25 82 73 82

Mèl: solidairesfinancespubliques.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Moulins, mardi 28 mai 2019,

Liminaire à la CAPL N°3 d'affectation des cadres C au 1^{er} septembre 2019

Monsieur le Président,

Nous commencerons cette déclaration liminaire en rappelant la forte journée de mobilisation des fonctionnaires, le 09 mai, contre le projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce projet gouvernemental est dévastateur, à notre sens, par rapport au statut actuel des fonctionnaires mais aussi pour le dialogue social national et local.

Nous ne rentrerons pas forcément ici dans le détail, mais notre analyse de l'ensemble des articles démontre que cette orientation politique est néfaste à l'intérêt général d'abord mais aussi et surtout pour les fonctionnaires.

De plus, notre Ministre, très friand d'être au-devant de la scène médiatique, a ainsi annoncé qu'il allait « proposer au Premier Ministre de déplacer des services de la DGFiP, soit environ 3000 agents, en région et notamment en ruralité ». Très « politique », cette annonce n'a pas de quoi rassurer les agent.es (il ne s'agit pas de faciliter les mutations vers la province ni de stopper le mouvement de suppressions de services), ni les usagers... En effet, l'orientation profonde du pouvoir demeure : réduire la place de l'action publique, voire la détruire.

À la DGFiP, dans le vaste mécano de concept de « géographie revisitée », nous assisterons donc à un véritable déménagement du territoire :

- des transferts de services de Paris voire de grandes villes vers des territoires (qui représenteraient donc 3000 agent.es environ),
- une poursuite des suppressions de certains services (division par 4 du nombre des implantations et 1 seul « conseiller » par EPCI),
- des partenariats passés avec les Maisons France Service (MFS), nouvelle appellation des maisons de services au public, forme « low-cost » de service public dans laquelle la DGFiP ne sera pas présente de façon pérenne,
- des formes d'accueils itinérants...

Le tout, sur fond d'accélération des suppressions d'emplois, de réforme de la Fonction publique et de régression générale des droits sociaux, notamment en matière de règles de gestion.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, notre direction sera concernée à partir de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que depuis le début Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et garanties des agents pour renforcer l'arbitraire, la mobilité forcée et créer de véritables baronnies locales en terme de gestion des personnels. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable entre autre avec le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie à la commune lors d'une suppression ou réorganisation de services!

Sur le sujet crucial des effectifs, la catégorie C administratif est fortement touchée par des vacances de postes puisque au niveau national, il faut bien avoir à l'esprit que la situation projetée des effectifs en catégorie C au 31 décembre 2019 affiche un déficit de 2 618 agent.es! Pour notre département, cela correspond à un déficit de 4 agents.

Bien évidemment, vous allez nous répondre que 1937 agents C stagiaires vont arriver le 11 juin prochain ; certes mais vous savez très bien que leur nombre ne va pas suffire pour combler l'intégralité des vacances de postes d'autant qu'un grand nombre renonce chaque année dès la connaissance de l'affectation. Tout cela ayant malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail des agents déjà très sollicités depuis de nombreuses années.

« Cerise sur le gâteau »,

La loi de finances de l'année 2018 prévoyait 1 600 suppressions d'emplois à la DGFiP. Ce chiffre était déjà trop élevé : depuis 2002 en effet, les suppressions d'emplois, et les restructurations qui les accompagnent, se sont succédées, dégradant de plus en plus fortement au fil des années le service public et les conditions de travail des agent.es.

Le bilan de l'année 2018, dressé par la Cour des comptes dans ses rapports consacrés à l'exécution budgétaire (notamment le rapport portant sur la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »), est désormais connu : les prévisions de suppressions d'emplois ont été « sur-exécutées » selon la terminologie des magistrats. Concrètement, en 2018, ce sont 2 038 emplois qui ont été supprimés à la DGFiP et non 1 600 comme prévu et annoncé.

Selon le rapport de la Cour des comptes, cette situation s'explique ainsi : les départs à la retraite seraient supérieurs aux prévisions pour des « candidatures aux concours très inférieures aux attentes, aussi bien en volume qu'en qualité ».

Ce dernier argument a cependant de quoi laisser songeur. Si l'on prend l'exemple du concours d'agent des Finances publiques, pour 2018, selon le rapport du jury , on dénombrait 17 375 inscrits au concours dans la branche administrative (le concours étant ministériel). Certes, depuis, des appels ont eu lieu sur la liste complémentaire en plus des recrutements prévus. Cela n'a manifestement pas suffi et il est difficile de croire que tous les candidats ayant échoué ne remplissent pas les critères de « qualité » avancés dans le rapport...

Car malgré tout, ce sont bien 438 emplois qui ont été supprimés en plus des 1600 initialement prévus...

Les pouvoirs publics ne se sont pas vantés de leur « exploit ». Solidaires Finances Publiques, qui s'attache à pister les informations et publications qui concernent la DGFiP, n'a de cesse de dénoncer ce qu'il faut bien appeler « une casse » d'un service public régalien « au coeur de la République ». Une République bien mal en point si l'on en juge par l'état de l'action publique qui la sert.

Pour conclure, nous rappelons que nous voterons contre le mouvement à cause de la situation dramatique des effectifs et à cause de la régression des droits des agents due aux nouvelles règles de gestion.

Par ailleurs, nous remercions le service RH pour sa disponibilité pendant le temps de consultation de cette CAP Locale.



La force de tous les agents de la DGFiP